

Les Tarifs

Les frais de scolarité couvrent la formation pédagogique pour l'année scolaire en cours et varient selon les revenus, la composition et le lieu d'habitation de la famille, ainsi que le niveau d'enseignement suivi par l'élève.

Les tarifs ci-après concernent l'**année scolaire 2024-2025**. Ils ont été adoptés par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du 6 juin 2024. Un abattement de 10% est calculé à partir du 2e enfant inscrit au conservatoire, quelle que soit sa provenance géographique.

Tarifs dédiés aux résidents de l'agglomération de Cergy-Pontoise

Communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville, Osny, Pontoise, Puiseux, Saint-Ouen l'Aumône et Vauréal

- ▶ Eveil - Initiation (musique-danse-théâtre) : de 75€ à 193€
- ▶ Cycle 1 - Cycle 2 (parcours adulte et parcours accompagné) : de 182€ à 451€
- ▶ Cycle 3 (parcours amateur et cycle d'orientation professionnelle) - Cycle d'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) : de 257€ à 644€

Tarifs dédiés aux résidents hors agglomération de Cergy-Pontoise

- ▶ Eveil - Initiation (musique-danse-théâtre) : de 193€ à 493€
- ▶ Cycle 1 - Cycle 2 (parcours adulte et parcours accompagné) : de 451€ à 1115€
- ▶ Cycle 3 (parcours amateur et cycle d'orientation professionnelle) - Cycle d'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) : de 644€ à 1609€

Calcul du quotient familial du conservatoire

Pour l'année scolaire 2023/2024, le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022) comme suit :

$$\text{Quotient familial conservatoire} = (\text{Revenu fiscal de référence} / 12) / \text{Nombre de parts fiscales}$$

[Consulter la grille détaillée des tarifs et le règlement tarifaire adopté par le conseil communautaire du 6 juin 2024 \(PDF\)](#)

[Utiliser le simulateur de calcul pour connaître mon tarif](#)

Tarifs au forfait (résidents agglomération et hors agglomération)

- ▶ Licence (s'adresse aux étudiants en Lettres et Arts Vivants, Théâtre en partenariat avec CY Université) : 258€
- ▶ Accompagnement de projet (s'adresse aux groupes de Musiques Actuelles Amplifiées) : 84€
- ▶ Pratique chorale ou orchestrale (s'adresse à tous les élèves et étudiants qui ne pratiquent qu'une seule discipline collective) : 84€
- ▶ Discipline seule (culture musicale, FM) : 159€
- ▶ Discipline supplémentaire (s'adresse aux élèves et étudiants qui choisissent une discipline ne faisant pas partie des options obligatoires ou facultatives proposées dans le cadre de leur cursus dominant) : 159€
- ▶ Location d'instrument sur 9 mois : 142€
- ▶ Location d'instrument sur 12 mois : 190€
- ▶ Droits d'inscription à l'examen d'admission au CPES : 31,80€
- ▶ Stages organisés par le CRR : 31,80€

Exonération des frais d'inscription

- ▶ Choristes du Choeur Campus
- ▶ Pratique orchestrale au conservatoire si l'instrumentiste est inscrit dans une école de musique de l'agglomération
- ▶ Collégiens des classes orchestre de l'agglomération
- ▶ Classes à horaires aménagés (CHAMusique, CHADanse, CHAVocale), hors discipline supplémentaire
- ▶ Cycle 2 de musiques actuelles (MAC2) dans le cadre d'une double inscription conservatoire et écoles municipales de musique de Cergy, Osny, Vauréal, aux conservatoires de Taverny, du Vexin

Modalités de règlement

Les frais d'inscription font l'objet de deux facturations dématérialisées semestrielles :

- ▶ Fin septembre
- ▶ Fin janvier

Ces frais peuvent être réglés :

- ▶ En ligne dans l'espace personnel Extranet (mode de paiement à prioriser)
- ▶ Par chèque : le règlement des frais d'inscription et des locations d'instrument doit être distinct
- ▶ Par carte bancaire sur place
- ▶ En espèce

Les élèves de 18 ans peuvent utiliser tout ou partie de leur Pass Culture afin de bénéficier d'une réduction sur leurs droits de scolarité. Voir modalités sur le site <https://pass.culture.fr/>

Pour les frais de location d'instrument, le paiement peut s'effectuer en une fois ou par trimestre.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

► Enseignements

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53